

Besançon, le **26 SEP. 2024**

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Affaire suivie par : Aurore ABIBON

Ligne directe : 03.81.25.80.97

Monsieur Bertrand MENIER

5 A rue Charles Krug

25000 BESANCON

Monsieur,

Par courrier dernièrement parvenu dans mes services, vous m'avez adressé un formulaire de demande d'autorisation de plantation de mélèzes sur la parcelle ZB 71 de la commune de NANS.

Depuis le 4 juin 1975, cette commune possède une réglementation des boisements et la parcelle concernée est située au sein d'un périmètre réglementé.

Votre demande a été instruite en application de ce document et conformément au Code rural et de la Pêche maritime.

A titre consultatif, les avis du Conseil municipal, de la Chambre d'agriculture et du Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) ont également été recueillis par mes services à l'occasion de cette instruction.

A partir de ces éléments et après examen attentif de votre sollicitation, j'ai le plaisir de vous indiquer que **j'accède favorablement à votre déclaration de boisement de la partie sud est de la ZB 71** pour une surface de 2,60 ha (voir surface entourée en bleu foncé sur la carte jointe en annexe) et sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- une distance de recul de 4 mètres devra être respectée par rapport au fonds agricole voisin,
- une distance de recul de 2 mètres devra être respectée par rapport au fonds boisé voisin,
- un engagement de bonne gestion sylvicole devra être contracté. A cet effet, je vous invite à prendre contact avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur du développement et de
l'équilibre des territoires,*



Eric FAIVRET

Copie transmise pour information à :

. M. le Maire de NANS,

. M. le Président du CRPF

. M. le Président de la Chambre d'agriculture 25-90